AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2085
FR0011742329-FS0674

23 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MC PHY ENERGY

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 22 juin 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi indirectement en baisse, le 5 juin 2020, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société MC PHY ENERGY et détenir indirectement, par l'intermédiaire de la société Bpifrance Investissement[1] et de la société CDC Croissance, à cette date et à ce jour, 1 848 926 actions MC PHY ENERGY représentant autant de droits de vote, soit 9,93% du capital et 9,91% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC Croissance	520 231	2,79	520 231	2,79
Bpifrance Investissement (en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies)	1 328 695	7,14	1 328 695	7,12
Total CDC	**1 848 926**	**9,93**	**1 848 926**	**9,91**

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et droits de vote de la société MC PHY ENERGY.

———

[1] Bpifrance Investissement est contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Sur la base d'un capital composé de 18 619 521 actions représentant 18 662 383 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.